

MAIRIE DE VITTEFLEUR
76450 VITTEFLEUR

Tél : 02.35.97.53.07

Conseil municipal du 13 DÉCEMBRE 2024

Le 13 décembre deux mille vingt-quatre, 18 H 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleur sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleur.

Présents (9) : Tous les conseillers sauf Claire LECONTE qui a donné pouvoir à Michel LECOMPTE, Angélique DESJARDINS qui a donné pouvoir à Franck FOIRET, Dominique BATIER qui a donné pouvoir à Mickael ROBERT, Jean-Louis PROST qui a donné pouvoir à Liliane CORDIER. Absent excusé : Jean-Marc SEVESTRE

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Secrétaire de séance : **Madame Magalie LECONTE**

Tarifs 2025 :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de ne pas augmenter l'ensemble des tarifs pour l'année 2025.

Demande subvention- fonds concours :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer différents travaux :

- 2^{ème} tranche de travaux de rénovation dans la maison rue des fontaines. Accord unanimité pour les travaux d'un montant de **16 337.28 € HT** et à solliciter les subventions et fonds de concours nécessaires à la réalisation de ce projet (menuiserie, sol, charpente, solivage).
- Végétalisation du cimetière en raison de l'arrêt d'utilisation de produits phytosanitaires. Accord unanimité pour les travaux d'un montant de **11 615.37 € HT** et à solliciter les subventions et fonds de concours nécessaires à la réalisation de ce projet.

Numérotation voirie :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'attribuer une nouvelle numérotation à la place du 41 bis Grande rue car l'entrée du logement se trouve rue de la Durdent. Il est proposé de mettre le n° 1 quater rue de la Durdent à la parcelle AD 558. Accord unanimité.

Contrat accroissement d'activité :

Monsieur le maire informe le conseil municipal du choix de la personne employée à la mairie de ne pas renouveler son contrat. Il convient de former une nouvelle personne pour la remplacer. Monsieur le Maire propose de recourir au recrutement d'un emploi temporaire pour une durée de 6 mois à raison de 17 h 30 semaine. Accord unanimité.

Recensement de la population :

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit organiser au titre de l'année 2025 les opérations de recensement. A ce titre, il convient de recruter et de rémunérer les agents recenseurs pour l'enquête de recensement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de fixer à **deux**, le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité et de fixer le taux de vacations attribuables aux agents recenseurs.

Régime indemnitaire lors des arrêts maladie :

Suite aux rendez-vous individuels avec le personnel, monsieur le Maire expose aux membres du conseil la demande d'un agent au maintien de la prime IFSE en cas d'intervention chirurgicale. Après en avoir délibéré les membres du conseil décident de supprimer la prime pour les arrêts maladie inférieurs à 15 jours et de rétablir la prime à partir du 16^{ème} jour lors d'un arrêt maladie. Abstention : 1

Agent à la retraite :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la demande très tardive d'un agent technique à faire valoir ses droits à la retraite. (intention verbale le lundi 9 décembre 2024 pour un départ avec effet au 1^{er} janvier 2025). Ce dernier étant en arrêt maladie et ensuite en congés, il restera à la date de son départ en retraite un solde de 3 jours de congés. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de payer les 3 jours de congés à cet agent.

Terrain tri sélectif Crosville :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil l'absence de colonnes de tri sélectif à Crosville. La bande de terrain - parcelle AI 185 – nécessaire à ce projet n'a pas été réglée dans la succession du propriétaire. Par conséquent les frais au profit des héritiers s'élèvent à 780 € pour régularisation de l'acte de succession. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité de l'achat de cette parcelle au montant des frais occasionnés pour les propriétaires.

CCCA Réponse lors Conseil communautaire :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une prise de parole de sa part lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre le mercredi 11 décembre 2024.

En effet, lors de la délibération n° 27 sur les aides aux entreprises le maire de Vittefleur a pris la parole pour exprimer un doute sur l'obtention d'une subvention pour une entreprise agricole ne rentrant pas dans le champ des attributions des aides aux entreprises.

Cette interrogation a été demandée au Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre étant donné le lieu d'implantation sur la commune de La Gaillarde (M. LHEUREUX, Président de la CCCA étant le Maire de La Gaillarde).

Après des échanges mettant lourdement en doute la possibilité de cette subvention pour des proches du Président, ce dernier a eu les propos suivants : « Moi je ne suis pas le Maire ayant modifié le PLU pour s'enrichir personnellement »

Devant cette situation malheureuse et la présence de tous les membres du conseil communautaire, Monsieur le Maire expose au conseil municipal de ce vendredi la situation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil (sauf M. Franck FOIRET, Maire) précisent qu'à aucun moment le Maire de la commune n'a demandé la modification du PLU.

Fonds solidarité logement :

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du département concernant le FSL - Fonds Solidarité Logement – et demande l'avis du conseil sur le maintien de la cotisation par la commune. Magalie LECONTE assure que le FSL peut également, en dehors de l'avance de dépôt de garantie, régler le 1^{er} mois de loyer. Après discussion, les membres du conseil valident le renouvellement de la cotisation au FSL, accord à l'unanimité.

Chapelle de Crosville :

Le conseil municipal autorise exceptionnellement le prêt gratuit de la salle à un habitant de Crosville pour un maximum de 50 personnes lors d'un baptême au mois de juin. Si les travaux des sanitaires sont terminés à cette date un prix de location sera fixé.

Cérémonie du 8 mai et 11 novembre :

Monsieur le maire fait constater aux membres du conseil qu'il y a très peu de monde pour les cérémonies du 8 mai et 11 novembre malgré les invitations envoyées. Il propose de reporter à une même date les commémorations : le 14 juillet. Le conseil valide cette date ainsi que le dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

Site internet :

Un devis a été demandé pour une refonte graphique du site internet pour un montant de 900 €. Le conseil ne donne pas suite pour le moment.

La page Facebook ouverte récemment va continuer malgré le départ de l'agent de la mairie. Mickael ROBERT va s'en charger.

Rue fouillouze :

Une pétition a été distribuée afin de recueillir l'avis des riverains sur un sens unique dans la rue fouillouze. Suite aux différents retours des courriers la rue va rester en double sens, aucun accord n'ayant été trouvé. La question sera reposée après les travaux effectués en 2025 dans la Grande Rue.

Divers :

Devis demandé pour épareuse sur micro tracteur de 9 000 € - sans suite -
Les études pour la traversée d'agglo sont en cours à la CCCA.

Croix classée du cimetière :

Des devis sont en attente de réception, des subventions pourront être demandées aux différents services.

Bâtiments ancienne caserne :

Monsieur le maire expose le projet émis par le CAUE : laisser la Maison d'Assistantes Maternelles au même emplacement et réaliser les logements au 1^{er} étage, modifier la toiture du rajout de la MAM.

Dans les locaux de la caserne : un emplacement pour une entreprise ou un artisan. Réaliser une halle dans l'avancée afin de permettre l'installation de producteurs locaux.

Installer des jeux pour enfants à l'extérieur.

Ce projet ne commencera pas sur le mandat actuel afin de laisser libre choix aux membres du prochain conseil.

Il est préférable de terminer les projets actuels : sanitaires à la chapelle de Crosville, installations des citernes incendie, maisons rue des fontaines, traversée d'agglo.

Tour de table :

Mme Karine LEDOUX : les manifestations se sont bien déroulées (noël des enfants, distribution des colis de Noël aux anciens) Si les travaux ne se font pas tout de suite à la caserne, demande d'une amélioration des locaux de Vittefleur Animation avec la possibilité d'avoir de l'eau chaude et l'électricité.

M. Florian HAMEL : l'éclairage de la chapelle de Crosville fonctionne – voir pour modifier-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Le secrétaire,